

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements. — Trimestre, 3 fr. 50; six mois, 6 fr.; un an, 12 fr. — Les autres départements et l'étranger le port en sus. — Agence paritairienne à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES. — A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Nationale, 78. — A PARIS, à l'Agence Roubaix, place de la Bourse, 11. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 42, rue de la Chapelle. — A MOSCOW, chez M. HANSEN LANGE, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare d'Orléans, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

**Ce Numéro**  
Comprend SIX PAGES  
NE DOIT ÊTRE VENDU  
QUE 5 CENTIMES

## MAJORITÉ PARLEMENTAIRE

On a vu, depuis un an, c'est-à-dire depuis la constitution du cabinet Waldeck-Millerand, des choses bien surprenantes; mais, il s'est produit, ces jours derniers, à la Chambre, un incident caractéristique qui dépasse tout ce qu'on aurait pu imaginer.

Dans cette assemblée — faite pour dégoûter du parlementarisme M. Wallon lui-même — il s'est trouvé une majorité plus ministérielle que le ministre lui-même!

C'est la « Chambre introuvable » qui était, on s'en souvient, plus royaliste que Louis XVIII et dont il fallut, selon un mot célèbre, réprimer le zèle trop ardent.

M. Waldeck-Rousseau, rappelés-le, comprenant qu'il ne pourrait, devant les inquiétudes du pays, refuser de faire connaître les causes de la démission du général Delanne, avait accepté la discussion immédiate d'une interpellation adressée à cet effet.

Eh bien, sa majorité, anxieuse sur l'issue du débat, ne lui a pas permis d'en risquer l'aventure; elle a exigé le renvoi à un mois, éloignant ainsi l'heure des explications nécessaires.

Mais, dans un mois, comme hier, la responsabilité des ministres et des députés serviles sera écrasante; car les uns et les autres, unis dans une complicité consciente ou inconsciente, désorganisent notre armée nationale, c'est-à-dire, qu'ils démolissent un édifice qu'avait édifié la large et saine Gambaetta en faisant appel à tous les concours qu'il jugeait utiles.

Quant à l'homme de la Défense nationale, demandé au général de Miribel de nous faire une bonne mobilisation et de nous préparer des plans de campagne, il ne se préoccupait nullement de des sentiments politiques de celui dont il appréciait la collaboration.

Quant le même homme d'Etat appelait J.-J. Weiss à la direction de la politique extérieure, il ne se préoccupait pas davantage des préférences dynastiques de celui qui était resté un fidèle de l'Empire.

M. Waldeck-Rousseau et ses collègues de la soi-disant Défense républicaine, qui se réclament parfois du grand patriote, sont oubliés, on le voit, de ses exemples, de ses leçons; ils agissent en sectaires, frappant un chef de service s'il a un prêtre dans sa famille, et exaltant, par contre, les rares officiers fourvoyés dans les loges.

Ils affaiblissent l'armée et divisent le pays. La Chambre, nous venons de le montrer, contient une majorité disposée à crier « assomme » lorsque le ministre songe à peine à frapper.

## Informations

**L'ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE**  
Paris, 27 juin. — Le conseil général de la Seine s'est réuni aujourd'hui, pour élire son bureau. M. Chéroux, radical-socialiste, présenté par les nationalistes a été élu président.

Sont ensuite élus : vice-présidents, MM. Galli et Eymard; secrétaires, MM. Puiguet-Conti, Gaston Méry et Marquis (groupe de la banlieue), tous nationalistes. La majorité qui s'est affirmée dans ces élections est la plus forte majorité ministérielle atteinte jusqu'à présent.

**LA CLÔTURE DE LA SESSION**  
Paris, 27 juin. — Il est à peu près certain que le Parlement entrera en vacances le 5 juillet. Le gouvernement, du moins, a l'intention de clore la session à cette date.

**A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA MARINE**  
BRUIT DÉMENTI

Un intrus qui avait annoncé que des dissentiments existaient entre M. de Lanessan, ministre de la marine, et l'amiral Bienaimé, chef d'état-major général de la marine, au sujet de documents importants qui seraient été communiqués à un député des colonies avant qu'ils fussent au chef d'état-major. L'amiral Bienaimé aurait répondu, de démissionnaire. Une note officielle dit à ce propos :

« Il est inexact que des dissentiments se soient produits entre le ministre de la marine et l'amiral Bienaimé, et que ce dernier ait manifesté son intention de donner sa démission de chef d'état-major général de la marine. »

Paris, 27 juin. — Il est possible qu'à la suite des déclarations présentées faites auprès de lui, l'amiral Bienaimé n'ait pas donné suite à sa démission de se retirer, mais nous affirmions, dit la « Presse » qu'il avait annoncé à diverses personnes, son intention de donner sa démission après une très vive discussion qui eut lieu dans le cabinet du ministre de la marine au sujet de l'ingérence opérée du cabinet civil dans la direction des opérations techniques de la marine.

**LE PROCÈS REINACH**  
Paris, 27 juin. — Le 9<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, présidée par M. Roulland, a jugé cette après-midi, le procès en diffamation intenté par M. Reinach à M. Lepelletier et au général de l'« Echo de Paris ». Le prévenu faisait défaut.

M. Reinach, pour n'avoir pas à payer les 5 ou 8.000 francs perçus sur une condamnation de 100.000 francs en dommages-intérêts, s'est borné à demander un franc, mais a réclamé 100 insertions dans les journaux de France et de l'étranger et 3 dans l'« Echo de Paris ».

Le tribunal a fait droit à cette demande et a condamné en sus les deux prévenus à 2.000 francs d'amende chacun.

A la sortie du Palais, M. Reinach a été hué par plus de 100 personnes.

Un passant lui a crié : « C'est-est-ce que tu donneras à la veuve du colonel Henry ? »

M. Reinach paraissait peu ému de cette oration.

**UNE EXPOSITION A L'EXPOSITION**  
Paris, 27 juin. — Cette nuit, à minuit dix, une explosion, dont on ignore la cause, s'est produite au pa-

vilion de la Compagnie du gaz, à l'Exposition. Un gardien de nuit, nommé Demet, âgé de 80 ans, a été blessé assez grièvement aux mains et à la face. Il a été transporté à l'hôpital Necker.

Les dégâts sont assez importants.

**UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER PRES DE POITIERS**  
Paris, 27 juin. — Le rapide de Bordeaux, qui doit arriver à Paris à 7 h. 15 du matin, est arrivé avec une heure de retard. Ce train s'est rencontré près de Poitiers avec le train parti hier de Paris à 8 h. 40 du soir. Le mécanicien a été grièvement blessé. Dans le rapide de Bordeaux se trouvait M. Fallières, président du Sénat.

**LE FAUX ÉVÊQUE D'AIGUEBELLE**  
Nous avons signalé, l'arrestation, sur l'avis des Pères Trappistes d'Aiguebelle, d'un faux évêque indien qui se faisait appeler Mgr Lorenz.

D'après le « Journal de Montélimar », M. Dufour, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire de Lorenz.

Le prévenu continue à dissimuler son identité, et pour rendre les recherches plus difficiles, amplifie singulièrement son âge. C'est ainsi qu'il affirme avoir 78 ans, alors qu'il n'en paraît pas plus de 60.

Mgr Cotton sera interrogé à Valence par commission rogatoire. L'instruction sera également le témoignage de Mgr l'évêque de Viviers.

Lorenz ne s'est pas prêté de bonne grâce au service anthropométrique et s'est habilement soustrait à l'indiscrétion de l'objectif photographique.

Son attitude en prison paraît indiquer que les maisons de détention ne lui sont pas étrangères.

**ÉCRASÉE PAR UNE AUTOMOBILE**  
Paris, 27 juin. — Encore un exploit de chauffard. Une fillette de dix ans, Marie Sabatier, dont les parents habitent, 110 rue Monge, a été renversée, hier, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à la hauteur du numéro 39, par une automobile appartenant à M. Bertin, rentier, rue de La Boétie, et que conduisait le mécanicien Charles Santonnel.

**L'ARRIVÉE DU KHÉDIVE À LONDRES**  
Londres, 27 juin. — Le Khédivé est arrivé en gare de Charing-Cross à Londres, où il a été reçu par le duc d'York, par l'ambassadeur de Turquie et plusieurs autres notabilités.

Un détachement de troupes rendait les honneurs et la musique jouait l'hymne khédivial. Le Khédivé semblait bien rétabli.

Le duc d'York l'a accompagné dans une voiture attelée de quatre chevaux jusqu'à Buckingham-Palace où le Khédivé doit résider. Sur son parcours, le Khédivé a été l'objet de acclamations de la foule.

**PROCES POUR TRAHISON A BERLIN**  
Berlin, 26 juin. — Le procès pour haute trahison intenté au publiciste Leitgeber et consorts, prévenu d'avoir voulu restaurer le royaume de Pologne, paraît tourner à la confusion des autorités, qui ont voulu faire du rôle afin de favoriser la politique germanisatrice du gouvernement.

Les témoins ont déclaré que le principal accusé appartenait à une association patriotique où l'on faisait le jour de la naissance de l'empereur.

Jusqu'à présent, aucune charge n'existe contre les accusés, tandis que le principal témoin à charge fait l'effet d'avoir joué le rôle d'agent provocateur.

**LA MOMIE ET L'OCÉROI**  
M. de Morgan, l'éminent compagnon de Brugsch-Bey et son adjoint au musée Gluzet, en Égypte, avait, dans une exploration, découvert la momie d'un Ramsès.

Arrivé à une station de chemin de fer avec son précieux colis, il se refusa absolument à le confier au fourgon des bagages. Il dut prendre, comme pour lui-même, un billet de première classe pour la momie.

Quel n'est pas été l'abrutissement du Pharaon si, après trois mille ans de sommeil, il se fut réveillé, cet homme de fer se serait vu dans un compartiment de chemin de fer!

Le dévoué royal n'était pas au bout des tristes fatraseries du sort. A l'octroi du Caire, la plus noire humiliation l'attendait.

— Qu'avez-vous là ? demanda l'employé de l'octroi en montrant le sacrophage.

— Une momie.

— Elle ne peut entrer sans payer.

— Les momies ne doivent rien payer à l'octroi.

— Nous allons voir sur le registre.

Tout le personnel de l'octroi se met à consulter un énorme volume. Rien ! L'article « momie » n'avait pas été prévu par l'administration.

— Entrez ça, comme poisson salé ! Donnez trois piastres ! fit l'employé.

Et Ramsès fit cette fois, sa peu solennelle entrée au Caire comme poisson salé !

**DE L'ARSENIC POUR DU PHOSPHATE**  
Nerveux, inquiets, angoissés, sont depuis quelques jours les pharmaciens, chimistes, droguistes et autres « portés » anglais.

Une grande fabrique de produits chimiques d'Angleterre vient d'informer les pharmaciens, ses clients que tout le phosphate de soude qu'elle a vendu depuis le 15 novembre 1899 jusqu'à la fin d'avril 1900, renferme une dangereuse proportion d'arsenic, par suite d'une singulière erreur de manipulation. Les directeurs de la fabrique prient les pharmaciens de leur retourner aussitôt que possible tout le phosphate de soude qui leur reste en magasin.

Et voilà pourquoi les pharmaciens sont affolés. Que disent les clients qui apprendront qu'en absorbant un tonique, ils avalaient un poison et qu'ils étaient en train de s'empoisonner lentement ? Bien des malaises inexplicables, bien des maladies imaginaires vont être maintenant attribués à l'arsenic par les malades anglais.

**LES GRÈVES EN MAI**  
Quatre-vingt-quatorze grèves, dont 1 lock-out, ont été signalées en mai à l'« Office du travail ». Le nombre des ouvriers qui y ont pris part, connu pour 90 d'entre elles, est de 12.614. 28 de ces grèves ont affecté plusieurs établissements.

Les 94 grèves de mai, dont 17 ont été motivées surtout par la mise en vigueur de la loi du 30 mars 1900, sur la fixation à onze heures de la journée de travail, sont dues aux principales causes suivantes :

— Demandes d'augmentation de salaire 66, réductions de salaire 9, demandes de modifications ou d'unification de tarifs 6, demandes de diminution du temps de travail 6, modifications au règlement d'atelier 9, demandes de suppression des amendes et de la retenue d'assurance 7, demandes de révois d'ouvriers, de contremaîtres ou de surveillants 6, demandes de réintégration d'ouvriers 9.

Elles ont duré : une 30 jours, une 80, une 84 jours, 1 24 jours, 2 23 jours, 3 20 jours, 4 18 jours, 5 17 jours, 6 16 jours, 7 15 jours, 8 14 jours, 9 13 jours, 10 12 jours, 11 11 jours, 12 10 jours, 13 9 jours, 14 8 jours, 15 7 jours, 16 6 jours, 17 5 jours, 18 4 jours, 19 3 jours, 20 2 jours, 21 1 jour, 22 1 jour, 23 1 jour, 24 1 jour, 25 1 jour, 26 1 jour, 27 1 jour, 28 1 jour, 29 1 jour, 30 1 jour, 31 1 jour, 32 1 jour, 33 1 jour, 34 1 jour, 35 1 jour, 36 1 jour, 37 1 jour, 38 1 jour, 39 1 jour, 40 1 jour, 41 1 jour, 42 1 jour, 43 1 jour, 44 1 jour, 45 1 jour, 46 1 jour, 47 1 jour, 48 1 jour, 49 1 jour, 50 1 jour, 51 1 jour, 52 1 jour, 53 1 jour, 54 1 jour, 55 1 jour, 56 1 jour, 57 1 jour, 58 1 jour, 59 1 jour, 60 1 jour, 61 1 jour, 62 1 jour, 63 1 jour, 64 1 jour, 65 1 jour, 66 1 jour, 67 1 jour, 68 1 jour, 69 1 jour, 70 1 jour, 71 1 jour, 72 1 jour, 73 1 jour, 74 1 jour, 75 1 jour, 76 1 jour, 77 1 jour, 78 1 jour, 79 1 jour, 80 1 jour, 81 1 jour, 82 1 jour, 83 1 jour, 84 1 jour, 85 1 jour, 86 1 jour, 87 1 jour, 88 1 jour, 89 1 jour, 90 1 jour, 91 1 jour, 92 1 jour, 93 1 jour, 94 1 jour, 95 1 jour, 96 1 jour, 97 1 jour, 98 1 jour, 99 1 jour, 100 1 jour.

Si l'on y ajoute 17 grèves commencées antérieurement et qui se sont terminées au cours du mois après avoir duré : une 75 jours, deux 45 jours, deux 36 jours, une 35 jours, une 18 jours, une 17 jours, trois 14 jours, deux 13 jours, une 11 jours, une 6 jours, une 4 jours et une 1 jour, on constate que 90 grèves ont pris fin pendant le mois de mai et ont donné lieu à 81 réussites, 46 transactions, 36 échecs.

**LE CONGRÈS DES MINEURS**  
Paris, 27 juin. — Aujourd'hui, l'ordre du jour portait : Le congrès est d'avis que les gouvernements de tous les pays doivent s'occuper de créer de bonnes lois. C'est versant les caisses de retraite pour les mineurs, une pension versée accordée aux mineurs âgés ou infirmes des qu'ils auront atteint l'âge de 60 ans.

Une discussion très vive s'est engagée sur cet ordre du jour. M. Parrot, délégué anglais a pris le premier la parole. M. Errard, délégué du Pas-de-Calais, a été élu secrétaire. L'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

Le congrès a été clos par un discours de M. Picard, secrétaire général anglais.

M. Basly, député, parle dans le même sens et prend assez vivement à partie le secrétaire général anglais du congrès. Ce dernier offre sa démission.

Enfin, le Président fait voter sur l'ordre du jour, mais en remplaçant le chiffre 60 par 55. Néanmoins, le vote n'est pas acquis à l'unanimité.

La séance est levée à 4 heures 10.

**L'INCIDENT DELANNE**  
La nouvelle note

Nous avons dit, d'après le « Gaulois », que le général Delanne, pour décliner certaines responsabilités a adressé aux officiers de l'état-major une seconde note dans laquelle il enjoint aux sous-chefs de différents bureaux de prendre les fonctions de chef, exerçant ainsi de ces fonctions les trois officiers nommés par le ministre de la guerre.

Voici, d'après le journal dreyfusard « l'Aurore », le texte de la note du chef d'état-major :

Ministère de la guerre  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Paris, le 21 juin 1900.

**ORDRE**  
Il a été rendu compte au général faisant fonctions de chef d'état-major général de l'arrivée du lieutenant-colonel Mercier-Milon, nommé à un emploi de son grade à la section du personnel du service d'état-major.

Jusqu'à nouvel ordre, le service de cette section continuera d'être assuré par le lieutenant-colonel Meunier et, en son absence, par le sous-chef de la section.

Le général faisant fonctions de chef d'état-major général de l'armée, (Signé) Delanne.

L'« Aurore » ajoute que cet ordre a circulé dans tous les bureaux.

**A l'état-major général**  
Paris, 27 juin. — La « Liberté » de ce soir, déclare que la publication des notes de service signées du général Delanne a produit une vive surprise au ministère de la guerre. Le général a décidé d'ouvrir une enquête pour connaître l'auteur de cette indiscrétion.

L'enquête n'est pas terminée, mais il paraît qu'on doit s'attendre à une mesure disciplinaire très sévère qui frapperait deux officiers. Cette « exécution » ne serait d'ailleurs, que le prélude d'une série de mesures de « réorganisation » qui doit faire d'autres victimes.

La « Liberté » ajoute que tous ces changements n'auraient lieu qu'après la nomination du nouveau chef d'état-major. En vue de la succession du général Delanne, des ouvertures ont été faites à plusieurs généraux, notamment au général Peigné, du comité de l'artillerie.

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**  
Une motion de M. Plichon

Paris, 27 juin. — La commission de l'impôt sur le revenu s'est de nouveau réunie aujourd'hui. On sait que, dans sa dernière séance, la commission avait voté le paragraphe premier du premier article du projet Caillaux.

À la suite de la séance d'aujourd'hui M. Plichon a de nouveau, pris la parole. La commission, dit-il, a décidé la création d'un impôt général sur le revenu. Il faut savoir maintenant à quoi doit s'appliquer cet impôt, quels dégrèvements il doit compenser.

Étant donné qu'on envisage cette grave question de la réforme de nos contributions directes, il convient d'éviter la superposition du nouvel impôt aux anciens, et, pour cela, il est de toute nécessité de supprimer les quatre contributions et l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières. Comme sanction, M. Plichon dépose la motion suivante :

Les quatre contributions directes et l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières sont supprimés.

La majorité déclare que la commission n'est pas en nombre, et ne peut statuer.

M. Trouillot va plus loin : Il demande la clôture de la discussion, et propose que, sans discussion, on s'en tienne au projet du gouvernement, et qu'on donne un blanc-seing à M. Méline, pour s'entendre avec le ministre des finances, et pour rédiger son rapport.

La commission décide de ne pas mettre aux voix la motion Plichon, pour la raison qu'elle n'est pas en nombre pour voter, mais elle se prétend en nombre pour délibérer et entame la discussion de l'assiette de l'impôt.

La minorité refuse de discuter et la séance est levée au milieu d'une vive agitation.

M. Plichon, qui entend faire respecter son droit, est résolu à présenter, de nouveau, sa motion à la prochaine séance de la commission.

**LA RETENUE SUR LES SALAIRES**

Dans une de ses dernières séances le Conseil supérieur du travail a émis le vœu qu'aucune retenue ne puisse être opérée sur le salaire d'un ouvrier et sur les appointements d'un employé lorsqu'ils sont inférieurs d'une manière générale à trois mille francs.

Autour, par une loi, un homme à ne pas payer ses dettes, parait peu conforme à la justice, et nous préférons qu'on supprime les frais de justice exorbitants pour ces sortes d'affaires et qu'on laisse aux juges de paix l'appréciation de chaque cas particulier.

Est-il rationnel de traiter sur le même pied, l'employé, l'ouvrier salarié ou sans enfants et celui qui a des charges de famille auxquelles il ne peut être exempté de la contribution habituelle, le pauvre, l'ouvrier et l'homme laborieux et rangé ? Nous ne le pensons pas et nous devons que beaucoup le pensent.

Le Conseil semble n'avoir vu que les créanciers sans pitié, l'exploitation de l'ouvrier par certains marchands. Ce n'était pourtant qu'un côté de la question. Si d'une part, le crédit est une tentation pour beaucoup de gens, ouvriers ou non, d'autre part, le

crédit et surtout le paiement à la petite semaine, obligent les marchands à surélever considérablement le prix de leurs marchandises pour se couvrir, au détriment des ouvriers qui payent, des facilités fréquentes d'une partie de leur clientèle.

Si le vœu du Conseil devient loi, n'est-il pas à craindre qu'on n'exécute partout le paiement préalable du loyer et le paiement comptant de tout achat ? Les ouvriers qui pourront payer, s'adresseront alors aux maisons d'épave où ils paieront moins cher des objets de meilleure qualité; mais y trouveront-ils un crédit nécessaire aux jours difficiles ?

Et les autres, quand ils n'auront plus les bons payeurs pour caution qui voudra leur vendre quoi que ce soit ? Les bureaux de bienfaisance devront les loger, les nourrir et les vêtir !

**LES FÊTES DE LA TOUR D'AUVERGNE**  
A GARHAIX

Carhaix, 27 juin. — Le général André est arrivé à 9 heures. Les autorités religieuses, civiles et militaires l'attendaient à la gare.

Après les présentations, le ministre a dit que le gouvernement s'intéressait particulièrement aux fêtes de La Tour d'Auvergne. « Ce héros, dit-il, est une des gloires les plus pures de l'armée. »

En s'adressant au clergé, le ministre a ajouté qu'il avait la certitude qu'il était de cœur avec le gouvernement pour célébrer ce héros. Il a terminé ses cris de : « Vive la Tour d'Auvergne ! Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République ! »

Le général André s'est ensuite adressé au colonel de Pontavice, et lui a exprimé le désir du gouvernement de voir confier le tour de La Tour d'Auvergne pour qu'il soit déposé au Panthéon.

Le colonel a demandé à réfléchir et à ajourner sa réponse jusqu'à ce que la famille ait été consultée, car celle-ci désire garder le cœur du héros.

Bien, dit le général André, réfléchissez. Le colonel promet de donner une réponse avant peu.

Alors, dit le général André, nous l'expropriions ! Le cœur de la Tour d'Auvergne appartient d'abord à la France.

À la sortie de la gare, le général André a été acclamé par la foule aux cris de : « Vive la République ! Vive l'armée ! Vive la France ! »

Après avoir passé les troupes en revue, le ministre s'est rendu à l'église pour assister à une cérémonie funèbre en l'honneur de la Tour d'Auvergne.

A l'issue de la cérémonie, le cortège s'est rendu au champ de bataille, où est érigée la statue de la Tour d'Auvergne.

Les troupes présentent les armes, les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs, la musique joue la « Marseillaise ».

Le général André, debout devant la statue, salue de l'épée. Les assistants crient : « Vive la République ! Vive l'armée ! Vive le ministre. »

Les autorités prennent place dans la tribune. Le général Lambert remercie le ministre d'être venu et salue, en une belle allocution, la statue de la Tour d'Auvergne et les reliques exposées au pied du monument.

Le ministre de la Guerre fait l'éloge du héros breton. Le ministre remet ensuite la croix d'officier de la Légion d'honneur au commandant Rav, du 46<sup>e</sup>, et la croix de chevalier aux capitaines Renaud, Delcro, Dautin, du 46<sup>e</sup>; Gaudichon, du 118<sup>e</sup>, et la médaille militaire à deux gendarmes.

Le ministre a été acclamé aux cris de : « Vive la République ! Vive l'armée ! »

Un banquet de 150 couverts a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville. Le ministre de la guerre présidait, ayant auprès de lui MM. Anthoine, maire, Collignon, préfet, Delobas, sénateur, le colonel Pontavice.

Un champagne, M. Collignon a porté un toast au ministre et au président de la République, gardien vigilant de la constitution et des libertés républicaines; le maire de Carhaix a levé son verre en l'honneur de la Tour d'Auvergne.

Le ministre de la guerre s'associe aux deux toasts et boit au maire, à la municipalité de Carhaix et à ses habitants.

— Merci, dit-il, de votre bonne réception. Je ne vous dis pas adieu, mais au revoir (Applaudissements; cris de : Vive le ministre !)

Le poète Théodore Botrel chante ensuite aux applaudissements des convives quelques-unes de ses œuvres. Le ministre de la guerre est parti à 3 heures 45 pour Morlaix qu'il va visiter.

**HORRIBLE ASSASSINAT A MARSEILLE**

Marseille, 27 juin. — Mme Simon Lévy, âgée de 22 ans, bijoutière, 3, rue Colbert, fille de M. Block, bijoutier, rue St-Ferréol, a été assassinée, ce matin, vers sept heures. Après avoir ouvert le magasin, les assassins ont terrassé Mme Simon Lévy, et lui ont coupé la gorge. La tête a été précieusement séparée du tronc. Les meurtriers ont ensuite dévalisé le magasin.

Le cadavre a été découvert à 7 heures 30, au moment de l'arrivée de la femme de ménage. Le Procureur de la République et M. Aron, juge d'instruction ont été avisés du crime, on suppose que les assassins étaient plusieurs car ils ont pu fouiller le coffre-fort et toutes les vitrines; ils ont emporté surtout des espèces et des billets de banque.

**UN MANIFESTE SOCIALISTE**

Réponse du groupe des députés au Conseil général de la Seine. — A traiter, traiter et den!

Le groupe des députés socialistes vient de répondre à la sériété que le Comité général a infligée à ceux de ses membres qui se sont faits « les complices des assassins de Chalou et ont répudié les doctrines collectivistes » en votant contre l'enquête demandée lors de l'interpellation Simyan et en votant l'ordre du jour de confiance au gouvernement; 1<sup>er</sup> par 21 voix contre 15 et 3 abstentions; 2<sup>o</sup> par l'adoption par 21 voix contre 16 et 2 abstentions d'une proposition présentée par M. Antide Boyer, sorte de manifeste qui accentue la scission déjà profonde, existant dans le camp socialiste. Voici le document :

**Propositions**  
Considérant les difficultés qui se sont produites au Congrès général de 1899 soit pour les délégations, soit pour la vérification des pouvoirs, soit pour le vote par délégué par mandat;

Considérant la nécessité de constituer la parti socialiste sur des bases sérieuses et selon l'opinion exacte de tous ses adhérents, également et proportionnellement représentés;

Considérant, d'autre part, que le congrès du parti doit s'occuper des doctrines plutôt que de la tactique des élus et qu'en tous cas, avant tout, républicains et hommes de liberté, les socialistes ne sauraient, sans manquer à leurs principes, constituer un pouvoir dictatorial ayant la prétention de se substituer au suffrage universel;

Le groupe des députés socialistes émet les deux vœux ci-après :

1<sup>o</sup> Chaque groupe doit fournir un état nominatif de ses membres, lesquels ne doivent figurer que dans une seule liste, de manière à ne pas y être deux ou plusieurs fois, même par des groupements fictifs;

2<sup>o</sup> Leur mandat sera constitué à raison d'une voix par cinquante ou fraction de cinquante adhérents;

3<sup>o</sup> Les votes obtenus (sans par appel nominal) ne seront acquis qu'après contrôle ultérieur prouvant que les conditions ci-dessus ont été respectées.

**II. — Sur la constitution du Comité d'entente**  
1<sup>o</sup> Le comité d'entente aura pour mandat de s'occuper d'administration, de propagande et d'entente, mais non de censurer les élus, qui ne dépendent que du suffrage universel;

2<